

LA FAPIL

Bilan d'activité 2017



Sommaire

| | |
|-------------------------------------|----|
| Agir pour le Logement d'Abord | 6 |
| Produire des logements très sociaux | 6 |
| Mobiliser le parc locatif privé | 7 |
| Accompagner les personnes | 8 |
| Agir dans les territoires | 9 |
| Agir ensemble | 17 |
| Les Acteurs du Logement d'Insertion | 17 |
| Des partenariats utiles | 18 |
| Former, analyser, informer | 20 |
| Un centre de formation performant | 20 |
| Suivi juridique et actualités | 21 |

Édito

La Fapil a toujours défendu le principe du « Logement d'Abord », élément essentiel de la concrétisation du Droit au Logement. Sur le terrain, nos adhérents le mettent en œuvre au quotidien au bénéfice des ménages en situation de précarité.

En effet, nous estimons que le logement ne doit pas être une récompense qui viendrait conclure un parcours chaotique au cours duquel les personnes en difficulté auraient successivement prouvé leur capacité à habiter. Au contraire, le logement est un point de départ, un support indispensable à l'insertion. C'est là le sens de notre action.

C'est pourquoi nous sommes mobilisés pour que le Plan « Logement d'Abord » proposé par les pouvoirs publics se concrétise rapidement dans les territoires. Oui, face à la crise qui s'est aggravée et qui fragilise des millions de personnes, nous avons besoin de davantage de logements de qualité et à très bas niveau de loyer ; oui, nous avons besoin de répondre aux demandes des personnes en difficulté en matière d'accompagnement social dans un cadre souple et adapté ; oui, nous devons lutter plus efficacement contre les expulsions locatives ; oui, nous avons besoin de mobiliser tous les acteurs dans les territoires afin de rendre plus cohérents et efficaces les différents dispositifs, au lieu de les empiler de manière désordonnée ; oui, enfin, nos associations doivent être soutenues plus fortement afin qu'elles puissent renforcer leurs actions et en inven-

ter de nouvelles au profit des personnes en situation de précarité.

Nos associations ont le savoir-faire nécessaire à la mise en œuvre du « Logement d'Abord » : elles produisent des logements très sociaux, elles mobilisent le parc privé pour le gérer dans un but social, elles accompagnent les ménages en fonction de leur demande et de leurs besoins, elles défendent les droits des personnes qui font face au mal-logement. Afin d'amplifier leurs initiatives, elles doivent disposer de moyens financiers suffisants et pérennes et d'un environnement juridique simple et adéquat.

Nous sommes persuadés du rôle central des pouvoirs publics pour faire reculer la crise du logement. Or, trop souvent, les ambitions affichées se heurtent à la réalité des financements ou la complexité des dispositifs. Non, on ne produira pas plus de logements très sociaux en renchérissant le coût des opérations ou en diminuant les aides publiques ; non, on ne facilitera pas l'insertion des personnes en baissant l'aide au logement ; non, on ne permettra pas le relogement des personnes les plus en difficulté en accélérant la vente du patrimoine social.

Au contraire, pour réussir le « Logement d'Abord », une approche globale est nécessaire, qui doit conforter tous les acteurs. Notre engagement dans ce sens est solide et constant. ●

Thierry Debrand
Président de la Fapil

LE PARC

La Fapil en chiffres

112

adhérents

45

AIVS®

27

organismes agréés en MOI

32 000

Logements et places d'hébergement gérés

Parc en diffus

21 400



dont 15 305 logements ordinaires

dont 6 095 logements temporaires

Parc en collectif

10 600

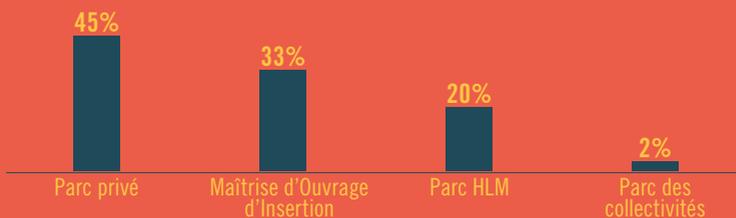


dont 1 215 logements en pension de famille

dont 3 880 logements en résidence sociale

dont 5 505 places en structure d'hébergement et autres formes d'habitat

Un parc issu du travail de mobilisation et de production du réseau



LES PUBLICS

77%

Des ménages sortant conservent un statut de locataire ou accèdent à un logement ordinaire

50 300

Ménages accueillis et informés

22 825

Ménages accompagnés par les équipes dans leur projet logement ou plus largement pour une insertion durable

44 120

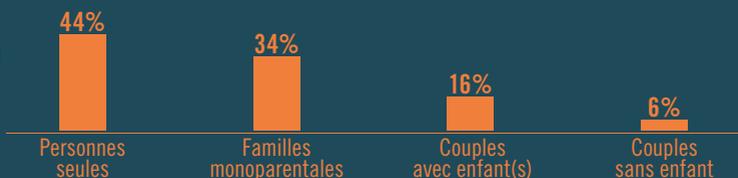
Ménages logés ou hébergés au cours de l'année

5 135

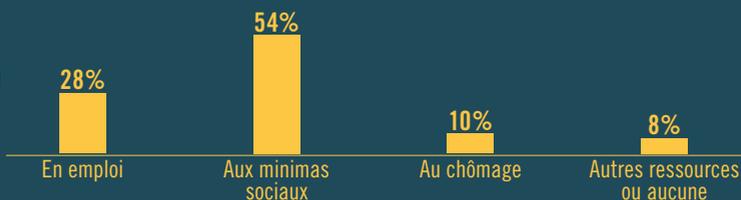
Nouveaux ménages logés sur offre en diffus

Les nouveaux ménages logés sur le parc en diffus

Composition familiale



Nature de la ressource principale



Agir pour le Logement d'Abord

Les adhérents de la Fapil contribuent à produire une offre de logements de qualité et à des niveaux de quittance accessibles aux ménages en situation de précarité. Ils mettent également en œuvre un accompagnement social adapté à la demande et aux besoins des personnes. Ces deux dimensions constituent les bases du Logement d'Abord.

Produire des logements très sociaux

La Fapil défend l'ambition de **produire des logements à très bas niveau de quittance**. Trop de logements sociaux traditionnels ne sont pas accessibles, en réalité, aux personnes en difficulté : or, nos associations, agréées au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, sont capables de produire des logements de qualité et véritablement destinés aux ménages les plus fragiles. Cela nécessite un financement public supplémentaire, sous la forme d'une politique foncière active et d'outils financiers adaptés à nos réalités. C'est notamment l'objet du « PLAI-adapté » : il apporte une subvention complémentaire pour les logements dans le diffus dont les loyers et les charges sont particulièrement maîtrisés et qui bénéficient d'une gestion locative adaptée.

Les adhérents de la Fapil se sont largement emparés de cet outil et sont les principaux opérateurs, avec plus de 475 logements ainsi programmés. Pour autant, des freins restent à lever pour amplifier ce dispositif et optimiser son utilisation. La Fapil a obtenu, avec l'appui d'autres fédérations, des avancées mais continuera pour les prochaines générations de projets de faire des propositions visant à fluidifier les processus de validation des dossiers.

Les associations de maîtrise d'ouvrage d'insertion ont un rôle majeur à jouer pour créer une offre très sociale complémentaire du parc HLM traditionnel.

L'émergence du PLAI-adapté ne doit pas détourner les pouvoirs publics de la nécessaire mobilisation des aides à la pierre pour les logements les plus sociaux, c'est à dire les PLAI. Or, ces financements baissent et sont très variables selon les territoires sans une prise en compte réelle des besoins des ménages. De plus, le financement du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), inscrit dans la dernière Loi de Finances, illustre un désengagement de l'État qui ne permet pas aux associations de tracer des perspectives claires à moyen terme.

L'objectif de production de 40000 logements par an en PLAI fixé par le Plan Logement d'Abord des pouvoirs publics ne sera pas atteint sans financements adéquats et si les coûts de réalisation sont trop élevés.

Chiffres clés de la MOI :

- **27** organismes agréés
- **7 440** logements détenus (et équivalents logements)
- **720** logements en cours de production, dont 80 % pour la production d'une offre sociale nouvelle et 20 % pour la réhabilitation du patrimoine
- **475** logements PLAI-adaptés depuis le début du programme (20 % de l'ensemble des PLAI adaptés, 47 % des PLAI adaptés d'organismes MOI)



Mobiliser le parc locatif privé

La Fapil est très attachée au développement de l'offre sociale dans le parc privé car il constitue un enjeu majeur pour le logement des ménages modestes ou en difficulté. Ce parc existe, il est souvent bien situé et immédiatement disponible. Les adhérents de la Fapil ont tous les savoir-faire pour le mobiliser, notamment par les dispositifs d'intermédiation locative, grâce au réseau des agences immobilières à vocation sociale (AIVS®) ou des associations qui interviennent en location/sous-location.

Le Plan Logement d'Abord prévoit le doublement, en cinq ans, du nombre de logements ainsi mobilisés et financés par l'État. La Fapil a obtenu que, conformément à notre objectif de généraliser le statut de locataire de droit commun, au moins la moitié de ces nouveaux logements soient gérés en mandat de gestion : cette modalité, mise en œuvre par le réseau des AIVS®, permet aux personnes logées de bénéficier de l'ensemble des droits du locataire.

Intervenir dans le parc privé ne s'improvise pas : les associations de la Fapil ont développé, depuis de nombreuses années, des compétences professionnelles spécifiques.



Afin qu'ils aient en main tous les outils juridiques et financiers disponibles, la Fapil publie le Guide « Développer le parc privé à vocation sociale » qui leur permet de proposer aux propriétaires et aux collectivités publiques les

meilleures solutions de mises à disposition de logements.

ZoOm

Développer le parc privé social : une démarche professionnelle

PPVS

Fin 2016, la Fapil lançait une démarche d'appui aux organismes du réseau pour mobiliser davantage le parc privé. Cette démarche de long terme s'appuie sur un outil d'autodiagnostic qui se décompose en plusieurs étapes : celle du diagnostic proprement dit réalisé collectivement au sein de l'organisme puis celle de l'analyse et de la définition des objectifs de mobilisation. Lors de cette seconde étape, l'organisme peut solliciter l'aide de la fédération. L'enjeu est avant tout de parfaire la vision générale du parc déjà mobilisé et d'identifier les leviers, freins et opportunités pour l'accroître en y associant des actions concrètes. Après une phase d'expérimentation, l'outil a été mis à disposition de l'ensemble du réseau à l'été 2017. Quatre structures de la Fapil ont déjà formaliser des objectifs variés suite à ce travail : amélioration de la communication sur « Louer Abordable », meilleure coordination des fonctions de gestion et de prospection, réduction de la vacance, optimisation du suivi des contacts avec les propriétaires...

Cette période test a également révélé le manque d'outils formalisés et communs en matière de prospection. Face à ce constat, la Fapil en a créés plusieurs : recueil de fiches argumentaires destinés à nourrir les échanges avec un propriétaire-bailleur potentiel ; tableau de suivi de l'activité de prospection pour faciliter le report et en rendre compte par des données annuelles harmonisées ; questionnaire de satisfaction sur le service proposé aux propriétaires. Une journée dédiée à la prospection organisée en juin 2018 viendra également nourrir ces productions.

Quelle que soit la pertinence des outils financiers, le développement du parc privé nécessite davantage de coopérations locales entre les intervenants potentiels : services de l'État et collectivités, associations, bailleurs sociaux, Action Logement. Il nécessite également un soutien beaucoup plus constant et fort en direction des associations qui mobilisent et gèrent ces logements très sociaux.

Accompagner les personnes



En 2017, 62% des adhérents de la Fapil proposent un accompagnement social aux ménages afin de les soutenir dans leur projet logement. C'est parce qu'il est une activité centrale pour nos adhérents que la Fapil s'emploie désormais depuis plus de 4 ans à favoriser les échanges entre professionnels, bénévoles et personnes accompagnées, à formaliser ces réflexions et rendre visible les actions conduites. À présent, les travaux sur l'accompagnement social se structurent autour :

- De séances de travail biennuelles sur une thématique commune dans les territoires (en région Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA) associant intervenants sociaux et personnes accompagnées.
- D'une synthèse des échanges et travaux des groupes publiée et partagée afin d'en rendre compte.
- D'un traitement des données tirées de l'enquête annuelle rendant compte des activités d'accueil, d'accompagnement et des profils des ménages accueillis par les adhérents et compilées au sein d'un « Panorama » dédié.

- D'une rencontre annuelle rassemblant l'ensemble des personnes concernées par l'activité d'accompagnement.

En 2017, les équipes sociales (intervenants sociaux, chefs de service, bénévoles, stagiaires) et les personnes accompagnées par le réseau ont travaillé sur les temporalités de l'accompagnement au logement. Ces séances visaient à rendre compte des effets et perceptions des temps institutionnels sur les accompagnements proposés et à explorer l'expérience quotidienne du temps dans la relation accompagnant/accompagné.

« Nos associations, par la diversité des publics qu'elles accueillent et la centralité du logement dans les dynamiques d'insertion, ont une connaissance fine des besoins et des phénomènes sociaux. »

En 2018, notre implication dans le domaine de l'accompagnement social se poursuit. La thématique retenue pour les groupes de travail locaux est celle **des discriminations dans l'accès au logement**. En effet, nous pensons qu'en tant qu'intermédiaires du logement, les associations de la Fapil ont une place stratégique pour lutter contre le fait discriminatoire et donc un rôle à jouer qui peut être décisif pour le faire reculer. Dans le cadre du Plan Logement d'Abord et de sa concrétisation sur les territoires choisis pour en accélérer la mise en œuvre, la Fapil participera aux réflexions sur les définitions et modalités de fonctionnement des Plateformes d'accompagnement.



La Fapil en Île-de-France

Compte tenu des enjeux particuliers de l'Île-de-France et de la situation extrêmement tendue en matière de logement, le réseau des 25 adhérents franciliens de la Fapil bénéficie d'une animation renforcée par une chargée de mission, suivant 3 axes principaux :

Interpellation et participation aux politiques publiques franciliennes

La Fapil participe activement aux différentes instances régionales afin de promouvoir les actions en faveur du logement des personnes en difficulté. Ainsi, au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), nous avons contribué à l'élaboration du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Avec la Métropole du Grand Paris, nous avons travaillé à la réponse de la collectivité à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Plan Logement d'Abord.

Par ailleurs, au sein des Conférences Intercommunales du Logement (CIL), nous effectuons une veille sur l'application territoriale des obligations de relogement des ménages les plus précaires ou reconnus prioritaires.

D'autres actions sont menées au sein du comité responsable du PDALHPD et du comité de pilotage du FSL de Paris. Enfin, la Fapil porte une attention particulière aux politiques de prévention des expulsions, notamment par le suivi des politiques menées dans les 8 départements franciliens, par la signature des nouvelles Chartes de Prévention des Expulsions de Paris et du Val-de-Marne et par la participation à la CCAPEX de Paris.

ZoOm

La Fapil, au cœur des coopérations

La Fapil a tissé des coopérations étroites avec plusieurs partenaires (ALI, Fondation Abbé Pierre, Fas-IDF...) et elle est membre de l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL).

Trois exemples de travail inter-associatif :

Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement :

Depuis 2015, les associations membres du CRHH se sont fortement mobilisées dans l'élaboration du schéma. Dans ce contexte, la Fapil a co-organisé, le 17 janvier 2017, un colloque sur les orientations en matière d'habitat et d'hébergement pour les 6 prochaines années en Ile de France afin de conforter le positionnement associatif avant le vote définitif du schéma.

Le suivi de l'effectivité du DALO en IDF, avec la Fondation Abbé Pierre, la Fas-IDF et le Secours Catholique :

La Fapil s'est toujours investie dans l'application du DALO, en premier lieu en Ile de France où la tension est la plus forte. Nous animons plusieurs Comités de Veille DALO départementaux et nous participons au Comité de Suivi DALO régional. De plus, nous contribuons à la commission DALO du CRHH. Par ailleurs, avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, nous avons réalisé une formation sur le DALO en IDF.

Réflexion autour de l'accès au parc social des ménages à bas revenus en IDF, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et la Fas-IDF :

- Suite à l'enquête auprès des adhérents franciliens sur le reste-pour-vivre, organisation d'un colloque sur l'accès au logement social des ménages à bas revenus en IDF.
- Interpellation régulière sur l'appréciation des ressources des ménages dans le circuit d'attribution d'un logement social.



AGIR DANS LES TERRITOIRES

Favoriser l'échange de savoir-faire, de connaissances et la coopération entre les adhérents

Animer le réseau d'adhérents est au cœur de notre mission en Île-de-France. Les rencontres ont pour objectifs :

- La compréhension de l'organisation territoriale francilienne et ses évolutions récentes en matière d'habitat.
- La participation et le positionnement du réseau dans les différentes instances franciliennes afin de faciliter la participation directe des associations aux politiques publiques, et notamment aux PLH et CIL. Dans ce cadre, la Fapil produit des fiches synthétisant les données clefs du logement et de notre secteur en IDF ainsi que des contributions en matière d'offre de logements, d'attributions et de gestion de la demande.

Chaque mois, une veille à destination des adhérents franciliens rend compte des activités de la fédération et du secteur en IDF.

Enfin, la valorisation des activités des adhérents a pris différentes formes : porte-parole du réseau auprès des pouvoirs publics, communications sur des opérations d'organismes MOI à destination du Conseil Régional, mises en contact de propriétaires avec les associations mobilisant du parc privé à vocation sociale, etc.

Participation aux dispositifs institutionnels

La Fapil est impliquée dans le suivi des dispositifs qui soutiennent l'activité des adhérents :

- « Louez Solidaire », à Paris : la Fapil suit les évolutions du dispositif, facilite les échanges entre ses adhérents gestionnaires et la Ville et interpelle celle-ci afin d'en améliorer le fonctionnement.
- Solibail : afin de tendre à l'harmonisation des pratiques, la Fapil a mené plusieurs actions dans le cadre de conventions avec la DRIHL :
 - » rédaction d'une fiche-procédure sur l'entretien et les travaux ;
 - » proposition d'un document explicitant la Convention d'Occupation Temporaire auprès des ménages sous-locataires ;
 - » réalisation d'un guide sur Solibail à destination des travailleurs sociaux prescripteurs ;
 - » organisation de formations professionnelles destinées aux opérateurs sur l'ensemble des compétences mobilisées par le dispositif Solibail.
- Le dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement : membre permanent du comité de pilotage de ce fonds mis en place par le Conseil Régional, la Fapil contribue à le rendre le plus adapté possible aux contraintes des associations gestionnaires de logements dans le diffus.



AGIR DANS LES TERRITOIRES

La Fapil en Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau de la Fapil est dense dans la région Auvergne – Rhône-Alpes et il continue à se développer. C'est pourquoi, les actions conduites par notre union régionale sont particulièrement stratégiques. En 2017, l'union a renouvelé son fonctionnement autour de trois volets :

Revoir et élargir ses partenariats : reprise du partenariat avec la Région, développement des contacts avec de nouveaux interlocuteurs (AG2R-la mondiale, Caisse des Dépôts et Consignations, Anah...), poursuite du travail avec le réseau des Acteurs du logement d'insertion et avec les réseaux jeunes.

Repositionner son action auprès des adhérents régionaux de la Fapil : favoriser l'innovation, accompagner le développement de dispositifs comme l'Intermédiation locative sur de nouveaux territoires, proposer des outils à la relation avec les propriétaires et les locataires.

Travailler avec la Fapil sur les appuis métiers (formations, participation aux groupes de travail nationaux déclinés en région).

Ainsi, en 2017, la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a multiplié les initiatives :

Promotion des actions innovantes des associations par la publication du Panorama des adhérents régionaux : une nouvelle rubrique met en avant les nouvelles solutions apportées, par exemple pour des jeunes autistes par Entre2Toits à Lyon ou pour les saisonniers en Haute-Savoie par l'AIVS® Soliha 74.

Contribution au CRHH et à la CHAL comme membre actif. Elle participe, de plus aux commissions SRU, à l'ORHL et d'autres rencontres régionales...

Formation et information sur le DALO. 70 personnes étaient présentes à la journée DALO organisée par la Fondation Abbé Pierre avec le concours de la Fapil. 15 stagiaires ont suivi la formation « Accompagner les recours DALO »

organisée par la Fapil et animée par l'ALPIL.

Création d'un outil d'autodiagnostic pour les occupants de logements non décents ou énergivores. Cet outil très visuel, permet à l'occupant, à partir d'une série de questions simples, de comprendre et d'évaluer l'état de son logement et d'identifier les démarches à faire selon le résultat obtenu. Il peut ainsi faire une demande de travaux efficace auprès de son propriétaire que ce soit sur un logement de mauvaise qualité (décence) ou fortement consommateur en énergie (« passoire thermique »). La version Web de l'outil a été développée en 2017 et est accessible sur : autodiagnostic.fapil-auvergne-rhone-alpes.org

Mis à jour la plaquette « fiscalité des revenus fonciers » pour les propriétaires bailleurs. Le dispositif « Louer Abordable » a particulièrement été mis en avant.

Appui aux projets locaux d'associations. Ainsi en Haute-Savoie, la DDCS et les associations ont souhaité développer le dispositif d'Intermédiation Locative dans le parc privé pour des ménages fragiles. Nous avons apporté notre expertise pour l'organisation des acteurs et la communication auprès des propriétaires. Objectif 2018 : 20 logements mobilisés.

Coordination d'un dispositif régional de mise à disposition de logements en intermédiation locative (IML) avec le soutien de la DRDJSCS. L'union régionale anime pour ses adhérents le dispositif d'IML pour lequel elle rédige un bilan des logements mis en location, des publics accueillis pour les huit associations concernées en région. Elle gère aussi un fonds de sécurisation mutualisé pour compenser les risques d'impayés et de dégradations pour ces logements.



Entre2Toits : Intervenir avec les résidents sur les parties communes d'une résidence

L'association a géré pendant de nombreuses années un ancien meublé pour des personnes isolées. En 2000, l'immeuble est racheté par un bailleur social en vue de le transformer en résidence sociale. La vocation très sociale de l'ancien meublé a été conservée pour que les 16 studios et 9 chambres continuent de bénéficier à des personnes sans ressources ou aux minima sociaux. Pour les résidents accueillis, le résiduel de redevance oscille entre 36 € et 321 € mensuels. Depuis sa création, la résidence sociale a accueilli plus de 130 personnes.

Le turn-over important a usé prématurément les parties communes mais les provisions étant insuffisantes pour des travaux de réfection complète, il a fallu trouver des solutions nouvelles. C'est pourquoi, l'association a opté pour un projet impliquant l'association des résidents et reposant sur des levées de fonds nécessaires à la rénovation. Au-delà de la réfection des peintures et des sols, Entre2Toits a fait appel à deux artistes pour concevoir et réaliser avec les résidents des fresques sur un thème qu'ils ont choisi : « le jardin aux fleurs ». Ce projet a donné lieu à une inauguration à laquelle le bailleur HLM, l'élu d'arrondissement et le financeur ont participé, ouvrant un peu plus encore ce lieu de vie sur la ville.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Porter un projet original afin de pallier le manque de fonds nécessaires à la rénovation de d'un petit collectif.
- Rendre les résidents partie prenante du projet d'embellissement en favorisant les échanges et leur créativité.
- Valoriser les espaces communs et miser sur un plus grand respect des travaux réalisés collectivement par les habitants.

Montpellier : Plateforme partenariale d'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH)

Mieux Informer les personnes et éclairer leurs choix, les accompagner dans leurs démarches, pointer les dysfonctionnements et faire évoluer le cadre légal : ce sont les missions de la Plateforme d'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat impulsée par la Fondation Abbé Pierre au printemps 2016. Portée administrativement par l'association ATU puis par l'Adages, la Plateforme repose sur une dynamique inter-associative. L'équipe est ainsi composée de salariés, travailleurs sociaux et juristes issus des associations ATU, GESTARE et Adages-Maison du Logement, complétés par les bénévoles de la FAP. La Plateforme propose des permanences téléphoniques, des rendez-vous individuels et des ateliers collectifs.

Un important travail de communication a été mené pour présenter le rôle de la Plateforme auprès des acteurs locaux. Cette démarche a été payante : plusieurs partenariats associatifs se sont concrétisés et des passerelles avec le judiciaire ont pris forme. En 2017, 293 ménages précaires ont bénéficié de la Plateforme : des familles, des personnes isolées...

Outil désormais reconnu, le développement de la Plateforme ADLH a été choisi par Montpellier Méditerranée Métropole comme l'un des axes de mise en œuvre accélérée du « Logement d'abord ».

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Valoriser un accompagnement sociojuridique afin de permettre aux personnes de comprendre et de faire valoir leurs droits.
- Un montage partenarial et une mutualisation des moyens qui prennent la mesure des enjeux de coordination des équipes et structures autour de principes communs.
- Militer pour la pérennisation de la Plateforme via son inscription dans les documents programmatiques et l'engagement financier des partenaires institutionnels.



LOGIAH : INFOBUS, Information itinérante pour l'amélioration de l'habitat

Les Alpes de Haute-Provence sont le département le moins peuplé de la région. Sa population vieillit, s'appauvrit et vit majoritairement en milieu rural. Les transports en commun sur de larges zones ne permettent pas aux personnes âgées de se déplacer aisément. La part de logements privés potentiellement indignes est élevée. Face à ces constats et pour pallier les difficultés d'accès à l'information sur l'amélioration de l'habitat, LOGIAH lance en 2017 une nouvelle forme d'intervention via des permanences ambulantes. L'InfoBus circule ainsi sur l'ensemble du département pour sensibiliser le public à la rénovation de l'habitat. A la suite de ces permanences, l'équipe de LOGIAH réalise des visites de conseils à domicile gratuites. Le projet vise les propriétaires occupants aux revenus modestes, les seniors habitant dans les zones rurales, les aidants et personnes relais des occupants.

La première année d'expérimentation a conforté l'initiative. Les difficultés liées au territoire et à l'itinérance (impact des intempéries, démultiplication des lieux, fréquentation incertaine etc.) poussent à modifier les sites, à instaurer une trêve durant l'hiver et mettre en œuvre des actions et des outils de communication auprès de partenaires susceptibles de relayer l'initiative.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Diminuer l'inégal accès aux dispositifs d'information et d'aide à l'amélioration de l'habitat en allant à la rencontre des publics les plus isolés.
- Profiter des marchés pour informer les habitants et leurs relais tout en proposant des visites de conseils au domicile.
- Faire évoluer l'initiative au gré des contraintes rencontrées et s'appuyer sur les relais et événements locaux pour toucher plus largement les ménages concernés.

AMPIL : Maîtrise d'ouvrage de l'Habitat Transportable

Début 2018, à Marseille, a été inauguré le prototype d'habitat autonome et transportable. Son ambition est de répondre à 3 problématiques : l'insuffisance de places d'hébergement d'urgence, les expulsions liées à la résorption des bidonvilles et la prise en charge des victimes de catastrophes naturelles. Le projet s'inscrit dans un contexte de pénurie foncière et de rareté des moyens financiers. D'où la conception d'une solution innovante d'habitat déplaçable, indépendante des raccordements d'usages (énergie solaire et réservoir d'eau d'une autonomie de 15 jours) et à coûts maîtrisés (via l'industrialisation). Le module d'habitation est compact et fonctionnel : il intègre, dans 30m², un espace de vie avec coin couchage, chambre parentale et sanitaires.

Pour la réalisation de ce projet, l'AMPIL s'est adressée à l'association APPEL d'AIRE qui mène des actions de remobilisation de jeunes en difficulté via des formations aux métiers du bois et du métal. L'objectif est d'installer ces modules temporaires sur des terrains autorisés dans le cadre de l'octroi de permis de construire précaires et de les déplacer autant que de besoin.

Le prototype a été financé par la Fondation Abbé Pierre, la MACIF, la Région PACA et la Métropole d'Aix Marseille Provence. Les porteurs du projet ambitionnent de dupliquer cet habitat en 25 exemplaires.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Créer un habitat transportable, économe (coût d'usage et production) en réponse à l'urgence sociale en utilisant les emprises foncières temporairement disponibles.
- Assurer l'autonomie du module pour une durée de 15 jours via des panneaux solaires sur le toit pour le chauffage et l'eau chaude et un recyclage des eaux à usage ménager.
- Faire appel à un chantier d'insertion des jeunes pour la réalisation du prototype.



ALJ : Un partenariat reliant parcours d'insertion par l'économique et accès au logement

L'Association pour le Logement des Jeunes a-tisé, via son expérience d'accompagnement au logement des jeunes, des relations de proximité avec les acteurs de l'insertion professionnelle, notamment ceux regroupés au sein du réseau Inser'eco 93. Face aux difficultés rencontrées par leurs salariés pour se loger, les acteurs de l'IAE décident de créer une offre locative spécifique avec l'appui de l'OPHLM d'Aubervilliers qui met à disposition 10 logements de type F3 et F4. Cette offre est dédiée aux personnes résidant sur Plaine Commune, inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle et ayant déposé une demande de logement social.

L'enjeu est de proposer à ces personnes, en sus de l'accompagnement socio-professionnel, un accompagnement social lié au logement. Ce dispositif repose sur la coopération de 4 acteurs : Inser'eco, animateur du projet ; le bailleur social ; l'ALJ, locataire des biens, qui intervient au titre de l'accompagnement social au logement et de la gestion locative ; ainsi que l'entreprise d'insertion ayant positionné le candidat. Le projet porte ses fruits : le taux de sorties dites « positives » est de 92 %, contre 72 % pour la communauté d'agglomération.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Relier le parcours d'insertion par l'économique à celui de l'accès au logement pour des publics très exposés aux ruptures de ressources.
- S'associer entre acteurs de l'insertion pour offrir aux salariés précaires un appui global dans leurs démarches et ainsi favoriser leur accès à un emploi et un logement durable.
- Élargir les personnes bénéficiaires des actions de l'association aux travailleurs pauvres dans le cadre d'un projet partenarial.

Habiter Enfin : Permanence d'accueil au profit des locataires de la résidence Font Del Rey

La Résidence Font Del Rey est une copropriété dégradée de 115 logements située dans le quartier de Mosson. Les locataires sont essentiellement des immigrés marocains et européens maîtrisant mal la langue française et peu au fait de leurs droits. Copropriété bien connue des acteurs locaux, les situations des ménages ne font pour autant pas l'objet d'une prise en charge coordonnée. La Métropole de Montpellier a engagé un diagnostic global avant d'inclure la résidence dans un projet de rénovation urbaine.

Via une association de proximité, Tin Hanan, les habitants sont orientés vers Habiter Enfin pour les aider dans leurs démarches relatives au logement. Elle propose un accompagnement individualisé, à la demande, via un temps hebdomadaire d'accueil dans les locaux de l'association Tin Hanan ainsi que des réunions d'information collective mensuelles. L'enjeu pour Habiter Enfin est d'aider les familles à obtenir la réalisation des travaux dans leur logement, à faire valoir leurs droits, à connaître et remplir leurs obligations ainsi qu'à se reloger. Les défis sont multiples : dépasser l'obstacle de la langue via le recours à un traducteur, impulser une dynamique collective des résidents malgré une forte rotation, fédérer des partenaires pour une approche pluridisciplinaire des situations.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Proposer un accompagnement sociojuridique, individuel et collectif, à des familles primo-arrivantes en situation d'exclusion.
- Rechercher la dynamique collective malgré un fort turn over pour engager des actions communes voire des actions judiciaires de groupe.
- S'appuyer sur les acteurs locaux et leur expertise pour construire un lien de confiance avec les résidents indispensable à la mise en œuvre de l'accompagnement.



OSLO : Production d'une offre dédiée pour les gens du voyage

Sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL), plus de 300 familles résident de manière permanente sur les aires d'accueil des gens du voyage. Ce phénomène conduit la Métropole à développer de nouvelles formes d'habitat pour répondre à l'évolution de leurs modes de vie. C'est dans ce cadre, qu'elle a signé avec l'association OSLO une convention pour créer une offre de logements sociaux dans le diffus.

Ainsi, la ville de Leers a conclu avec OSLO un bail à réhabilitation de 21 ans pour une maison individuelle contre une redevance d'1 euro symbolique. La maison a été entièrement rénovée pour atteindre un bon niveau de performance énergétique. Les travaux ont en partie été réalisés par SAS Formations, organisme de formation qui aide à la qualification des adultes en insertion. Le projet a été financé par l'ANAH (à hauteur de 55% des travaux), la Fondation Abbé Pierre (10% des travaux) et la MEL (8,5% des travaux). Le reste du financement prend la forme d'un prêt auprès de la CDC. La famille, qui a vécu jusque-là en caravane, bénéficie d'un accompagnement de 6 mois par la Sauvegarde du Nord afin de l'aider dans sa transition.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- L'engagement de l'ensemble des acteurs locaux pour produire une offre d'habitat tenant compte de l'évolution des modes de vie des gens du voyage.
- Le recours à des entreprises du territoire et à des organismes d'insertion professionnelle pour la réalisation des travaux pour contribuer à l'économie locale.
- L'adossement du projet à un accompagnement social dédié, réalisé par une association partenaire, pour favoriser l'installation de la famille dans son nouvel habitat.

ASL : Aménagement « participatif » de la cour d'un petit immeuble

L'AIVS® Association Service Logement gère à Saint-Étienne un immeuble de 6 logements loués à des ménages âgés. Ces ménages ont régulièrement sollicité l'association pour des besoins d'aménagement de leur logement et des parties communes... Grâce au partenariat avec AG2R, l'ASL a construit un projet global de modifications de l'immeuble (espaces privatifs et collectifs) en impliquant les locataires et en faisant appel à des intervenants extérieurs (ergothérapeute, designers, mosaïste).

L'enjeu du projet est triple : améliorer la qualité de vie des locataires âgés en rendant leurs logements plus fonctionnels ; éviter l'isolement et favoriser le vivre ensemble via des espaces de vie collectifs ; stimuler et valoriser les habitants en les associant grâce aux ateliers participatifs. Suite à l'accord du propriétaire de l'immeuble, l'ASL a conduit un diagnostic avec les locataires pour évaluer précisément leurs besoins individuels et pour élaborer un projet d'aménagement de la cour à partir de leurs envies (éclairage, bacs de jardinage, récupérateur d'eau, rampe d'escalier, table et bancs, etc.). L'ambition est de faire de la cour un lieu de vie partagé par les locataires, conforme à leurs souhaits, et financièrement soutenable.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- En tant qu'intermédiaire proposer aux locataires vieillissant de les accompagner dans le réaménagement de leur logement et des parties communes pour améliorer leur cadre de vie.
- Faire appel aux savoir-faire des habitants en s'appuyant sur des intervenants spécialisés afin de leur redonner confiance en leurs capacités physiques.
- Créer un nouvel espace de convivialité en faisant appel à des designers afin d'optimiser l'espace disponible et réaliser le projet à moindre coût.



ALPIL : Expérimentation location voulue

L'ALPIL accompagne chaque année une centaine de ménages au logement dans le cadre de l'Accord Collectif départemental et intercommunal (ACDA). En 2016, elle a lancé une expérimentation permettant aux ménages intégrés aux ACDA de choisir les offres de logement auxquelles ils souhaitent postuler. Chaque ménage reçoit toutes les semaines les offres disponibles et, s'il souhaite se positionner sur un logement, il prévient son référent à l'ALPIL. Depuis septembre 2017, les ménages peuvent également accéder aux offres via un site Internet dédié.

L'initiative s'appuie sur un atelier collectif qui informe les ménages de la nature du parc HLM existant et du fonctionnement des ACDA et qui les aide à utiliser l'outil numérique de « location voulue ». Après un an d'essai, le bilan est positif : 2 ménages sur 3 utilisent l'outil proposé. Le système amène les personnes à construire et hiérarchiser leurs priorités et il renouvelle la posture des travailleurs sociaux en détachant l'offre et le cadre de l'accompagnement. La « location voulue » n'exclut pas le travail d'accompagnement social car il est indispensable de soutenir les ménages dans leur processus de choix et car une partie d'entre eux n'utilisent pas l'outil proposé.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Rouvrir une place aux personnes dans le cadre d'un dispositif de relogement, c'est leur permettre de réinvestir leur projet logement.
- Permettre aux ménages de construire et hiérarchiser leurs priorités en fonction d'opportunités réelles de logement et ainsi faire évoluer leurs positionnements.
- En dégageant le travailleur social de la fonction de vecteur de l'offre celui-ci peut se recentrer sur sa mission d'accompagnement des personnes et non du dispositif.

Monde En Marge Monde En Marche : Produire des logements d'insertion économe en énergie en cœur de ville

Longpont-sur-Orge, commune de 6 500 habitants, travaille avec Monde en Marge Monde en Marche pour produire des logements sociaux accessibles aux plus modestes. Ce partenariat a permis la création de plus d'une quarantaine de logements très sociaux sur la ville. Parmi ces projets, celui de la rue du Perray : une petite parcelle peu accessible pour les promoteurs ou les bailleurs sociaux classiques. Le terrain et le bâtiment qui s'y trouvait ont fait l'objet d'un partage foncier par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France jusqu'à son rachat par l'association.

Celle-ci a réhabilité le bâtiment et a construit un petit collectif de 9 logements, du T4 au T1. L'association a été particulièrement attentive à la qualité énergétique de l'ensemble afin de minimiser les charges des futurs locataires. Dans la continuité de cette action, chaque logement est équipé d'un afficheur (développé par les étudiants du Lycée Michelet d'Arpajon) donnant en temps réel le montant en euros de toutes les énergies consommées (électricité, chauffage, eau). Cette installation permet d'alerter les locataires en cas de dépenses anormales et de renseigner l'association sur l'efficacité énergétique réelle de ses logements.

LES ÉLÉMENTS CLÉS :

- Contribuer à la production de logements très sociaux sur le territoire d'une commune soumise aux objectifs SRU au travers un partenariat consolidé sur plusieurs années.
- Créer une offre d'insertion à loyer très social et de différentes typologies afin de permettre l'accès de différents profils de ménages.
- Intégrer un équipement spécifique en vue d'appuyer les locataires dans le suivi de leur consommation d'énergies et contribuer à évaluer la qualité énergétique du logement.



ZoOm

Le Collectif des associations unies : interpellier pour faire reculer le mal-logement !

Avec 34 autres fédérations et associations, la Fapil interpelle les pouvoirs publics et l'opinion sur les réalités du mal-logement et sur les actions à mener pour faire reculer cette crise.

En cette année électorale de 2017, le Collectif a demandé aux candidats de prendre cinq engagements incontournables pour en finir avec la grande exclusion. Une campagne sur les réseaux sociaux, fondée sur les réalités vécues par les personnes en difficulté, a été menée afin de placer la lutte contre les exclusions au cœur des débats. Puis, tout au long de l'année, nous avons interpellé les pouvoirs publics sur les mauvais coups portés aux personnes démunies et aux associations qui agissent à leurs côtés. La baisse des APL a notamment accentué notre mobilisation collective.



Un travail important a également été mené dans le cadre de la préparation du Plan Logement d'Abord, avec la rédaction d'un document « les conditions de réussite du Logement d'Abord » : 8 points essentiels insistent sur la nécessité de produire des logements accessibles aux ménages les plus précaires et sur le renforcement de la lutte contre les expulsions.

Agir ensemble

Les adhérents de la Fapil ont toujours favorisé la coopération entre les organismes et ont toujours privilégié les approches transverses : c'est la clé indispensable pour apporter des réponses efficaces aux difficultés rencontrées par les ménages.

De plus, pour accompagner notre réseau d'adhérents à amplifier leurs activités au bénéfice des ménages, de nombreux partenariats techniques sont mis en place avec des acteurs diversifiés.

Les Acteurs du Logement d'Insertion

l'Unafo et Soliha, la Fapil ont lancé les Acteurs du Logement d'Insertion (ALI) en 2011 : les trois réseaux, complémentaires, s'associent pour renforcer leurs compétences et leur capacité d'interpellation autour des enjeux du secteur. Désormais, les ALI sont reconnus auprès des pouvoirs publics et commencent à trouver leur traduction par les coopérations locales. L'année 2017 a permis de concrétiser, au niveau territorial comme au niveau national, de nombreuses initiatives.

Comme depuis leur création, les Acteurs du Logement d'Insertion ont contribué en 2017, de manière constante et soutenue, aux travaux initiés par les pouvoirs publics. Par exemple, les ALI ont participé à l'élaboration du SRHH en Île-de-France et ont organisé une journée inter associative sur ce sujet en janvier 2017 avec leurs partenaires. Nous avons par ailleurs contribué aux travaux conduits par la DGCS sur l'ALT (étude menée par Ville & Habitat) et aux travaux relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de la garantie des risques locatifs Visale. Par ailleurs, les ALI se sont mobilisés pour le maintien des financements liés au FNAVDL. Les trois fédérations participent au comité de suivi DALO. Autre sujet d'intervention

des ALI en faveur de l'accès au logement : un travail commun au sein du FNAP pour le développement d'une offre très sociale, dans le diffus et en résidence sociale et pension de famille de petite taille. Nous avons participé aux comités de pilotage du plan de réduction des nuitées hôtelières et aux actions en faveur de l'accueil des réfugiés. Nous avons, par ailleurs, mené un travail actif à l'occasion de la concertation sur la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, et élaboré des amendements, notamment sur le chapitre « Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat ». Enfin, nous nous sommes délibérément inscrits dans la conception du Plan Logement d'Abord en participant à l'ensemble des réunions de concertation organisées à ce sujet et en produisant de nombreuses ressources qui valorisent les solutions et les actions de nos réseaux.

“ *Nous sommes convaincus de la pertinence de notre regroupement au sein des ALI pour faire mieux reconnaître l'intérêt des actions menées par nos adhérents.* ”

Avec nos adhérents sur le terrain, nous avons également mené deux initiatives locales. Dans le Val de Marne, afin de mobiliser des moyens pour accompagner des personnes en souffrances psychiques qui sont accueillies et logées par nos associations ; dans l'Hérault, afin de développer les coopérations de notre secteur avec les bailleurs sociaux. Enfin, nous avons mené une étude, avec le cabinet Fors Recherche Sociale, pour mesurer l'ensemble des impacts de l'offre de logement d'insertion sur les parcours des personnes accueillies. Sur la base d'entretiens au sein de six structures dans le Calvados et le Rhône, et en recueillant principalement la parole des ménages concernés, nous montrons la pertinence de l'offre proposée et notre capacité à apporter des réponses à des situations très diverses.

Des partenariats utiles

La Fapil, pour accompagner ses adhérents, a noué de nombreux partenariats avec différents organismes.

Garantir le risque locatif et faciliter la solvabilisation des ménages, avec Visale et SADA.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, la garantie VISALE est accordée gratuitement au locataire par l'APAGL

(Action Logement) : elle prend en charge le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés locatifs. Dans le cadre d'une convention signée entre l'APAGL et la Fapil, les AIVS® disposent de prérogatives particulières pour cette garantie : elle est ouverte à l'ensemble des locataires, qu'ils occupent ou non un emploi, et elle peut être renouvelée au-delà des trois premières années.

1 919 Visas délivrés aux locataires des AIVS®

Les sommes impayées sont avancées au bailleur par Action Logement puis remboursées par le locataire.



La Fapil a également négocié un accord-cadre avec la compagnie d'assurances SADA pour la prise en charge des impayés

et des dégradations locatives. Ce dispositif fonctionne selon des modalités différentes de celles de Visale et s'inscrit donc en parfaite complémentarité.

2 756 lots assurés

Ces outils sont essentiels pour sécuriser les propriétaires privés sur le risque pris à la location.

“ *Notre volonté est de renforcer nos partenariats avec les organismes qui s'inscrivent avec nous en faveur de l'insertion par le logement.* ”

Renforcer les capacités d'agir des associations sur les territoires, avec Solifap.

SOLIFAP, société d'investissement solidaire, a été créée en janvier 2014 par la Fondation Abbé Pierre pour soutenir les associations qui luttent contre la mal-logement. Elle s'appuie pour cela sur différents leviers : financier (prêts participatifs) foncier (mise à disposition de biens immobiliers), conseil (financement de missions de conseils stratégiques et organisationnels) et garantie (garanties d'emprunts opérationnels).

SOLIFAP a souhaité soutenir les capacités d'agir des associations dans les territoires à travers une convention signée avec la Fapil en juin 2016. En se portant acquéreur de logements ensuite confiés en gestion au réseau AIVS®, SOLIFAP donne des moyens supplémentaires à nos associations pour mobiliser du parc privé là où le marché locatif ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins. Elles peuvent ainsi diversifier les caractéristiques du parc de logements qu'elles gèrent et apporter plus facilement des réponses adaptées aux ménages en situation d'exclusion.

Cinq AIVS® expérimentent actuellement ce dispositif qui porte ses fruits puisque, un an seulement après le lancement du partenariat, sept logements ont été acquis par Solifap permettant ainsi de préserver une offre très sociale bien située et adaptée à la demande.

Participer au relogement des intérimaires, avec le Fastt.

Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) développe de multiples services et prestations à destination des salariés en intérim, notamment pour leur faciliter l'accès au logement locatif. Les intérimaires sont particulièrement concernés par ces difficultés en raison de leurs ressources fluctuantes qui constituent souvent un frein à la location.

Une convention de partenariat a été signée avec la Fapil en 2015. Le principe est simple : le service Coaching du Fastt réalise un diagnostic de la situation et oriente l'intérimaire vers l'AIVS® qui intervient sur le secteur recherché.

L'AIVS® prend ensuite contact avec la personne et l'accompagne dans son relogement (entretiens et rendez-vous à l'agence pour préparer le dossier de candidature, visites du logement notamment). L'AIVS® peut également proposer au Fastt des logements vacants.

En 2017, ce sont plus de 20 AIVS® qui participent à ce dispositif. Près d'une centaine d'intérimaires ont été orientés par le Fastt, dont beaucoup étaient hébergés chez un tiers au moment de la demande.

Si le nombre de relogements effectifs reste faible, la plupart des intérimaires ayant réalisé d'autres démarches de logement en parallèle, ce partenariat est un outil supplémentaire pour répondre encore plus efficacement aux personnes qui rencontrent des difficultés à se loger.

Former, analyser, informer

La Fapil s'inscrit résolument dans une dynamique de renforcement des services proposés aux adhérents. Mais toujours en s'appuyant sur leurs demandes et en valorisant leurs propres compétences ou initiatives.

Un centre de formation performant



En 2017, la Fapil a consolidé son offre de formations pour répondre aux besoins des salariés face à l'évolution de leurs métiers. La publication formalisée d'une offre de formation pour la troisième année consécutive acte

la pérennisation du centre de la formation de la Fapil. Le catalogue proposé aux adhérents s'organise autour de quatre champs : l'accès a droit et l'accompagnement des personnes, la gestion locative adaptée, les relations avec les publics et la production de logements d'insertion via la maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI). De nouvelles sessions ont été introduites conformément au souhait du réseau d'avoir accès à des formations sur-mesure. En trois ans, la Fapil est parvenue à construire un centre de formation solide et cohérent et les projets sont encore très nombreux.

“ Nous avons l'ambition d'installer durablement ce service dans le paysage du logement d'insertion. ”

Le centre de formation est essentiel à la structuration du secteur et à la reconnaissance des métiers. La majorité des sessions sont organisées en inter et sont ouvertes aux associations non adhérentes : les échanges de pratiques sont en effet essentiels à l'intérêt de ces formations. Une offre de formation reste par ailleurs réservée

pour les AIVS® et les structures MOI afin d'accompagner l'évolution de ces métiers sur les aspects techniques et juridiques. En particulier, le partenariat noué avec l'École supérieure de l'immobilier permet d'assurer des formations de haut niveau pour tous les professionnels de l'immobilier social.



Afin de se conformer à l'évolution du secteur de la formation professionnelle, la Fapil a répondu aux exigences de référencement « datadocké ». Cette labellisation certifie

que l'offre de formations proposée par la Fapil répond à l'exigence de qualité définie par le décret du 30 juin 2015. Cette certification est aujourd'hui indispensable pour permettre aux stagiaires d'obtenir le remboursement de leur OPCA.

25

sessions
de formation
différentes



314

stagiaires
formés



86

structures
différentes
formées



26

formateurs
différents



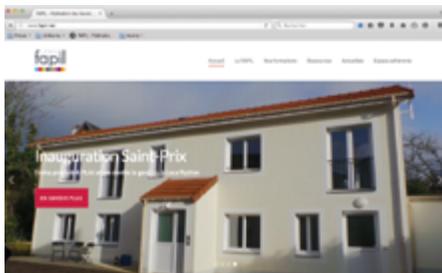
Suivi juridique et actualités

La Fapil effectue un suivi juridique régulier sur l'ensemble des activités couvertes par les adhérents du réseau. Ce suivi prend la forme de rédaction de notes juridiques sur les évolutions législatives et réglementaires importantes pour le secteur du logement d'insertion. Une veille juridique trimestrielle est également publiée afin de synthétiser ces évolutions et d'approfondir les questions récurrentes posées par les associations de la Fapil. Face à la complexification de notre secteur, nous nous efforçons d'apporter des réponses claires dans les délais les plus brefs.

En 2017, la Fapil s'est également mobilisée dans le cadre de la loi Égalité et Citoyenneté. Dans la phase d'élaboration de la loi, la Fapil a exprimé ses remarques sur le texte de loi à l'occasion de son audition à l'Assemblée Nationale. Une dizaine d'amendements a été proposée avec les Acteurs du Logement d'Insertion (ALI), cinq ont finalement été retenus dans le texte de loi. Une information spécifique sur les conséquences de la loi et un suivi des décrets d'application ont été proposés tout au long de l'année. Alors que le nouveau projet de loi Elan sur le logement devrait être voté en 2018, la Fapil s'inquiète d'un amoncellement des textes avant même l'évaluation des mesures décidées. Cette confusion et ce manque de visibilité sont doublement pénalisants : d'une part, la complexité des textes n'est que rarement protectrice des personnes les plus fragiles et, d'autre part, elle ne permet pas à nos associations de disposer d'une vision à long terme, pourtant indispensable à leurs activités.

“ Des outils actualisés sont mis à disposition des adhérents sur le site internet de la Fapil. ”

Par ailleurs, la Fapil publie des lettres d'information par internet. Ces lettres, généralistes ou thématiques, livrent l'actualité du secteur du logement d'insertion et du réseau. De plus, elle met à disposition toutes ses publications via le site www.fapil.net. Les adhérents bénéficient d'outils spécifiques, utiles à leurs activités, dans l'espace qui leur est réservé.



Une organisation au plus près des réalités des territoires

Le Conseil d'administration de la Fapil :

Il comprend 28 structures adhérentes et une personne qualifiée, élues lors de l'Assemblée générale de juin 2017 :

Jean-Louis Auriau (AIVS® Objectif Logement), Abdelkader Atia (Ampil), Christian Bel Latour (Entre2Toits), Hélène Bernard (AIVS® Tandem Immobilier), Michèle Cattania (AIVS® Rennes Métropole), Thierry Debrand (Freha), Jean-François Déral (Néma Lové), Florence Desplat (AIVS® AL Prado), Gwenaëlle Dufour (SNL Union), Éric Fine (Adages – Maison du Logement), Maude Féral (SNL Paris), Lionel Fromont (AIVS® Actilog), André Gachet, François Gillet (Un Toit Pour Tous), Evelyne Guerraz (Alpil), Thierry Guyon (Addsea), Benjamin Koukébéné (AIVS® Solidarité Habitat), Malika Koulougli (AIVS® Ravel), François Louis (AIVS® HH Gestion), Christian Magnier (Api Provence), Nadine Marets (AIVS® Immobilière Sociale 62), Éric Meyer (Aléos), Sophie Oberlaender (AIVS® Alis), Aurore Pesenti (AIVS® Soligone), Carole Timstitt (AIVS® ASL), Jean-Paul Preynat (AIVS® La Clef 43), Michel Roux (Le Grillon), Leïla Tsgouine (AIVS® 80), AIVS® Régie nouvelle HH.

Les membres du Bureau :

Thierry Debrand, président ; Hélène Bernard, vice-présidente ; Michel Roux, vice-président ; Aurore Pesenti, trésorière ; Evelyne Guerraz, secrétaire ; Jean-Louis Auriau, Christian Bel Latour, Lionel Fromont, André Gachet, Thierry Guyon, Jean-Paul Preynat.

L'équipe de la Fapil :

Sébastien Cuny, délégué général ; Romain Bernard, chargé de mission juridique et formations ; Céline Chertemps, assistante de gestion et comptabilité ; Agnès Damothe, chargée de mission GLA / AIVS® ; Justine Gineste, chargée de mission Île-de-France ; Cécile Gondran, chargée de mission MOI ; Pauline Maisondieu, chargée de mission animation et développement du réseau.

En Auvergne-Rhône-Alpes : Solène Bihan, déléguée régionale ; Marine Polycarpe, animatrice des réseaux associatifs.

▣ Toutes les informations et toutes les publications sont disponibles sur le site internet de
▣ la Fapil: www.fapil.net



fapil



**Fédération
des Associations
et des Acteurs
pour la Promotion
et l'Insertion par
le Logement**

6, avenue du Professeur André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.net – www.fapil.net

Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des Territoires ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ; du Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) et de la Fondation Abbé Pierre.